



Vendredi 28 juillet 2017

## Accès aux massifs forestiers et surveillance des feux de forêts : 4 massifs interdits d'accès ce samedi 29 juillet 2017 dans les Bouches-du-Rhône

En été, les espaces forestiers sont plus exposés aux risques d'incendie. Aussi, pour protéger les promeneurs et les sites, l'accès y compris par la mer, la circulation, la présence de personnes et les travaux dans les massifs forestiers sont réglementés par arrêté préfectoral du 3 février 2016 **pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2016**.

L'accessibilité est déterminée chaque jour en fonction de la météorologie et de la sécheresse. Elle est rendue publique pour chaque massif et pour les 90 communes concernées, sur le site internet de la préfecture ([www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr), rubrique accès aux massifs en page d'accueil).

**Le dispositif** : la carte légendée par trois codes couleur déterminant le niveau de dangerosité, distingue dorénavant, les dispositions applicables au public et celles pour les travaux :

### Dispositions applicables au public

**orange** : Accès autorisé toute la journée

**rouge** : Accès autorisé toute la journée

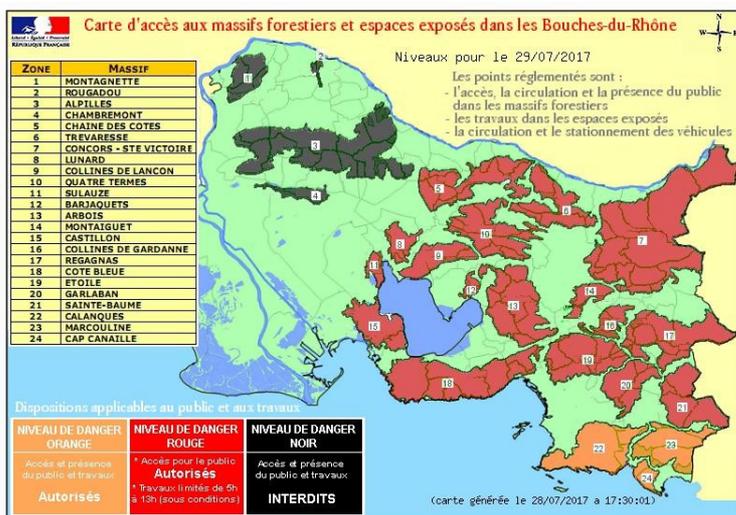
**noir** : Accès interdit

### Dispositions applicables aux travaux

**orange** : Accès autorisé toute la journée

**rouge** : Accès autorisé de 5h à 13h

**noir** : Accès interdit



### IMPORTANT : POUR LA JOURNÉE DU SAMEDI 29 JUILLET 2017

Sur l'ensemble des massifs des Bouches-du-Rhône, 4 seront totalement interdits d'accès ce samedi (en noir sur la carte) :  
**Montagnette, Rougadou, Alpilles, Chambremont.**

Propriétaires, promeneurs, simples citoyens, tous ont un rôle à jouer dans la prévention et la diffusion de l'information dans la veille et dans l'alerte. Pour protéger nos massifs forestiers durant l'été, la vigilance de chacun est primordiale et le concours de tous est crucial.